

2008/8951 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE PRESTATION DE MAINTENANCE DES AUTOCOMMUTATEURS TELEPHONQUES DE PETITE CAPACITE EXPLOITES PAR LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon exploite pour l'acheminement du trafic téléphonique, depuis plusieurs années des autocommutateurs de petite capacité. Ces dispositifs automatiques permettent d'acheminer et de répartir les communications entre plusieurs lignes téléphoniques et ont pour objet de faciliter les communications téléphoniques internes et externes tout en limitant le nombre d'abonnements téléphoniques. Ceux-ci sont répartis sur l'ensemble de la Ville de Lyon (Ecoles, Crèches, Espaces Vert, services techniques ...)

Ces équipements sont actuellement couverts par un marché de maintenance à bons de commande d'une durée maximale de trois années arrivant à échéance le 17 juillet 2008.

Afin d'assurer une continuité de service optimale de ces systèmes téléphoniques indispensables à l'acheminement du trafic téléphonique, il a été lancé une procédure de renouvellement de ce marché avec mise en concurrence, par voie d'Appel d'Offres.

A la suite de cette procédure d'appel d'offres, la CAO en date du 22 janvier 2008 a retenu la société suivante : ACTIPHONE pour un montant sur toute la durée du marché minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 400 000 € HT.

Suite à ce choix, il sera conclu un marché fractionné à bons de commande d'une durée ferme de trois ans et ce, conformément à l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.»

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 janvier 2008 ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché de prestation de maintenance des autocommutateurs téléphoniques de petite capacité exploités par la Ville de Lyon avec la société ACTIPHONE pour un montant sur toute la durée du marché minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 400 000 € HT,

- les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à ces marchés dans la limite des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

2- Les dépenses seront financées dans le cadre du programme « informatique et télécommunications » du Plan des Engagements Financiers sur les opérations « Exploitation Télécom».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE